



Autorité Mauritanienne d'Assurance
Qualité de l'Enseignement Supérieur

Rapport Annuel d'Activités de l'AMAQ-ES 2021

I. Contexte Général

Le présent rapport annuel d'activités de l'Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (AMAQ-ES), fait un bref état des lieux de l'enseignement supérieur et retrace les activités menées par l'AMAQ-ES en 2021 et celles en perspectives pour l'année 2022.

Introduction

Ces dernières années, la Mauritanie s'est engagée dans une politique de développement et de promotion de la Qualité dans l'enseignement supérieur, conformément aux orientations du Programme National de Développement du Secteur de l'Education et de la vision stratégique l'Enseignement Supérieur à l'horizon 2030 qui fait de l'assurance qualité de l'enseignement et de la recherche une de ses priorités.

Cette politique est traduite clairement par la mise en place de l'Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (AMAQ-ES), en application de la loi N° 028-2016 du 29 juillet 2016, modifiant certaines dispositions de la loi N°2010-043 du 21 juillet 2010 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique.

L'article 8 (modifié) de ladite loi stipule que « le système d'enseignement supérieur et de la recherche scientifique est soumis, dans sa globalité, à une évaluation régulière portant sur son efficacité interne et externe et touchant tous les aspects administratifs, pédagogiques, scientifiques, de recherche et de gouvernance. Cette évaluation est menée, par une structure autonome, sous l'égide du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (CNESRS) ».

A cet égard, l'AMAQ-ES constitue non seulement une valeur ajoutée importante pour l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, mais, à un moment où la Mauritanie entre dans une ère de réformes de pointe du secteur de l'éducation, elle se positionne comme un des leviers essentiels devant contribuer positivement à l'impulsion de cette dynamique, notamment par la consolidation du système national d'évaluation et d'assurance qualité, et surtout par son apport en tant que structure de veille stratégique.

Chapitre 1

Etat des lieux de l'enseignement supérieur et d'assurance qualité (QA) de l'enseignement supérieur dans le contexte mauritanien :

La majorité des établissements publics et les établissements privés de l'enseignement supérieur sont sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS). Les autres sont en cotutelle du MESRS et d'autres ministères. Ces établissements sont régis par la loi 043-2010, relative à l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, et ses textes d'application. Ceux-ci sont récents et montrent le processus de consolidation à l'œuvre dans l'enseignement supérieur et la recherche ces dernières années.

L'Enseignement Supérieur public est assuré dans les universités ainsi que dans les établissements d'enseignement supérieur ne relevant pas des universités :

- 02 Universités;
- 02 Ecoles;
- 08 Instituts;
- 02 Académies.

Un groupe d'établissements est sous la tutelle exclusive du MESRS : l'Université de Nouakchott Al-Asriya (UNA) ; l'Ecole Normale Supérieure (ENS) ; l'Institut Supérieur de l'Enseignement Technologique (ISET de Rosso), l'Institut Supérieur de Comptabilité et d'Administration des Entreprises (ISCAE), l'Institut Supérieur Professionnel de Langues, de Traduction et d'Interprétariat (ISPLTI) et l'Institut Supérieur du Numérique (SupNum) et l'Institut Supérieur de la Jeunesse et des Sports (ISJS).

D'autres établissements d'Enseignement Supérieur sont sous la double tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique et d'autres départements : d'une part, le Groupe Polytechnique, l'Académie Navale et l'Académie Militaire Interarmes d'Atar et l'Institut Supérieur d'Anglais avec le Ministère de la Défense Nationale et d'autre part, l'Université des Sciences Islamiques d'Aioun, l'Université El Mahdara Chinguitya Al Koubra et l'Institut Supérieur des Etudes et Recherche Islamiques avec le Ministère des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Originel.

L'Enseignement Supérieur Public compte 26355 étudiants au titre de l'année universitaire 2020-2021.

L'Enseignement Supérieur Privé comprend huit établissements reconnus et sous la tutelle du MESRS:

- 03 Universités (Université Internationale libanaise, Université Chinguetti Moderne, et l'Université Cheikh Mohamed Lemine Echinguiti);
- 03 Ecoles (Sup' Management, Ecole Internationale des Etudes Supérieures Appliquées et l'Ecole Supérieure Professionnelle Interdisciplinaire);
- 02 Instituts (ISI Komunik Sup et GEU L'Académie).

Tous ces établissements sont implantés à Nouakchott et concentrent leurs activités dans les domaines des sciences sociales, du commerce et du droit (55% des inscrits) et des lettres et arts (36% des inscrits).

L'enseignement supérieur privé est peu représenté en Mauritanie avec seulement 812 étudiants en 2020-2021.

En application des orientations de la Réforme du Système Educatif de 1999, l'enseignement supérieur mauritanien a connu une réforme qui se caractérise par :

- La promulgation de la Loi 2010-043 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique, modifiée par la Loi 2016-028 du 29 juillet 2016;
- La mise en place d'un nouveau modèle pédagogique LMD, caractérisé par une nouvelle organisation des offres de formation (Décret 2016-044);
- La création de l'AMAQ-ES par Décret 2021-031 ;
- La promulgation d'un texte réglementaire relatif à l'habilitation universitaire (Décret 2017-147) ;
- La création du Haut Conseil de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (HCRSI) par Décret 2016-159 ;
- La promulgation d'un texte réglementaire relatif aux structures de recherche universitaires (Décret 2017-121) ;
- La création de l'Agence Nationale de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (ANRSI) par Décret 066-2020 ;
- La promulgation d'un texte réglementaire portant statut particulier du corps des

chercheurs (Décret 144-2020) ;

- La création des écoles doctorales (Arrêté 863-2017 ;
- La promulgation d'un texte réglementaire relatif aux sociétés savantes (Arrêté 361-2017) ;
- La promulgation d'un texte réglementaire relatif aux périodiques scientifiques (Arrêté 421-2017).

Aussi, l'enseignement supérieur mauritanien a connu plusieurs programmes et plans de développement notamment:

- SCAPP 2016-2030;
- Rapport de recommandations politiques Mauritanie - Programme OEACP R&I, Mécanisme de soutien aux politiques (MSP);
- La Stratégie d'Enseignement Supérieur à l'horizon 2030, décembre 2021.

Chapitre 2 :

Présentation de l'AMAQ-ES :

En vertu du décret 2021-031 du 04 mars 2021, l'AMAQ-ES est un établissement public à caractère administratif ayant un objet scientifique et technique et bénéficiant des règles d'assouplissement prévues par les dispositions de l'ordonnance n°90-09 du 04 avril 1990. L'AMAQ-ES est dotée de la personnalité morale et d'autonomie financière et placée sous l'autorité technique du Ministre en charge de l'Enseignement Supérieur. L'Autorité a pour mission de contribuer à assurer la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, de promouvoir la culture de l'évaluation et l'assurance-qualité afin d'en garantir la qualité et son harmonisation avec les standards internationaux. A cet effet, elle est chargée entre autres de :

- ✚ Concevoir et de mettre en place un système d'Assurance-Qualité compatible avec les objectifs et les exigences de notre système d'Enseignement Supérieur et de la Recherche ; .
- ✚ Faire des propositions sur les standards de qualité pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche ;
- ✚ Proposer et mettre en œuvre les procédures formelles d'évaluation de la qualité des établissements d'enseignement supérieur publics et privés, de leurs formations et des structure et organismes de recherche ;
- ✚ Evaluer périodiquement les établissements d'enseignement supérieurs publics et privés, leurs filières de formation et les structures et organismes de recherche ;
- ✚ Donner un avis technique au Ministre en charge de l'Enseignement Supérieur sur les demandes d'habilitation des formations, de leur accréditation et de celle des établissements d'enseignement supérieur, des centres et organismes de recherche ;

- ✚ Accompagner les établissements d'enseignement supérieur, les structures et les organismes de recherche dans le développement de leur système interne d'Assurance-Qualité et la mise en œuvre de leur auto-évaluation.

Composition de l'AMAQ-ES:

L'Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur est composée de trois organes :

A- Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration assure la supervision du travail de l'Autorité, en application des orientations de la politique de l'Etat dans le domaine de l'Assurance Qualité dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche.

Le Conseil d'Administration statue sur les recours qui lui sont adressés par les établissements d'enseignement supérieur et les structures et organismes de recherche contre les décisions proposées par le Conseil Scientifique.

B- Le Conseil Scientifique

Le Conseil Scientifique approuve le programme académique, scientifique et technique de l'Autorité. Il s'appuie dans l'exécution de sa mission sur l'administration de l'Autorité.

Il est chargé entre autres :

- d'élaborer les documents de références nécessaires à l'exécution de la mission de l'autorité
- d'agréer les critères et procédures de sélection des experts évaluateurs externes proposés par le directeur de l'Autorité
- d'exploiter les rapports d'évaluation et d'accréditation en vue de délibérer sur les propositions de décision des experts externes et de formuler, le cas échéant, des recommandations d'amélioration à l'adresse du Ministre en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, aux établissements d'enseignement supérieur et aux structures et organismes de recherche
- d'élaborer les mémoires de réponse de l'Autorité aux observations formulées et aux recours déposés par les établissements d'enseignement supérieur et aux structures et organismes de recherche en vue de leur examen par le Conseil d'Administration.
-

C- L'Organe Exécutif

L'Organe Exécutif est dirigé par un Directeur nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre en charge de l'Enseignement Supérieur. Le Directeur est l'ordonnateur du budget de l'Autorité. Il coordonne l'ensemble de ses activités, organise les réunions du Conseil d'Administration et du Conseil Scientifique, prépare les dossiers qui leurs sont soumis, cosigne les Procès-verbaux et conserve les documents de l'Autorité. Il gère l'ensemble du personnel de l'Autorité, sur lesquels il exerce le pouvoir disciplinaire conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Depuis sa création, l'AMAQ-ES a entamé son processus d'opérationnalisation

comme suit :

- Changement du statut de l'AMAQ-ES qui devient une structure autonome conformément à la loi N° 028-2016 et en particulier aux modifications apportées à certaines dispositions de ses textes d'application notamment le Décret 2021-031 du 04 mars 2021;
- Mise en place de:
 - Conseil d'Administration ;
 - Conseil Scientifique;
 - Comité de Gestion ;
 - Textes juridiques et réglementaires : Décret, règlements intérieurs;
 - Organigramme de l'Autorité ;
- Mise en place du site web de l'autorité le 26/07/2021 – www.amaqes.mr
- Elaboration des fiches de postes de l'organigramme ;
- Mise en place d'un référentiel d'évaluation des formations ;
- Mise en place d'un référentiel institutionnel ;
- Mise en place d'un guide d'autoévaluation des offres de formation;
- Elaboration du plan d'orientation stratégique ;
- Organisation d'ateliers de sensibilisation et de formation en assurance qualité au profit des chefs d'établissement d'enseignement supérieur et des responsables des CIAQ.
- Tournées régionales : Universités, Etablissements de l'enseignement supérieur privés et publics ;
- Participation à l'atelier régional organisé à Dakar les 9 et 11 novembre 2021 par le Réseau Africain Francophone des Agences Nationales d'Assurance Qualité (RAFANAQ) et l'Agence Universitaire Francophone (AUF) ;
- Visites d'échanges et de partenariat avec les agences nationales d'assurance qualité du Maroc et de la Guinée ;
- Elaboration du Rapport d'autoévaluation de l'AMAQ-ES en vue de la visite d'évaluation de l'Initiative HAQAA2 ;
- Enregistrement des demandes d'accréditation.

Chapitre 3

Activités de l'AMAQ-ES

L'Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité a mené en 2021, dans le cadre de ses missions, plusieurs activités et initiatives visant la réalisation des objectifs des missions qui lui sont assignées et qui sont entre autres :

1- Le Conseil d'Administration :

L'AMAQ-ES a organisé durant l'année 2021 trois sessions ordinaires du Conseil d'Administration :

- a.** La tenue de la première réunion du conseil d'administration de l'autorité en date du 01/04/2021 qui a approuvé les projets suivants :
 - Projet d'organigramme ;
 - Projet de budget 2021 ;
 - Projet de grille de répartition des indemnités du personnel de l'autorité.
- b.** La tenue de la deuxième réunion du conseil d'administration de l'autorité en date du 05/10/2021, qui a approuvé les points suivants :
 - Projet d'un nouvel organigramme ;
 - Mise en place du comité de gestion ;
 - Réaménagement du budget de l'autorité ;
- c.** La tenue de la troisième réunion du conseil d'administration le 20/12/2021, qui a approuvé les projets suivants :
 - Projet du règlement intérieur du conseil d'administration de l'autorité ;
 - Projet du règlement intérieur de l'AMAQ-ES ;
 - Projet du règlement intérieur du conseil scientifique de l'autorité ;
 - Projet des fiches de postes de l'organigramme ;
 - Projet du plan d'orientation stratégique.

A l'issue de cette réunion les recommandations ci- après ont été formulées :

- Faire le Benchmarking et tirer profit des expériences des autres agences d'assurance qualité de l'enseignement Supérieur de la sous-région ;
- Organiser des ateliers de sensibilisation afin de disséminer et promouvoir la culture de l'assurance qualité de l'enseignement supérieur d'autre part ;

- Organiser des ateliers de formation au profit des chefs d'établissements d'enseignement supérieur, les responsables et les membres des cellules Internes d'Assurance Qualité (CIAQ).

2- Le Conseil Scientifique :

L'AMAQ-ES a organisé durant l'année 2021 deux sessions du Conseil Scientifique.

- d.** La tenue de la première session ordinaire du conseil scientifique le 13/10/2021 de l'AMAQ-ES dont les points suivants ont été soumis à l'étude :
- Les réalisations de l'autorité ;
 - Le projet du guide d'autoévaluation ;
 - Les demandes d'accréditations.

A l'issue de cette réunion, le conseil a recommandé à l'autorité :

- d'organiser une journée de sensibilisation et de partage du projet de guide d'auto-évaluation avec les responsables des institutions d'enseignement Supérieur.
- de sursoir aux accréditations des filières, compte tenu du changement opéré à travers la révision des textes réglementant les dispositions de l'article 5 du décret 2016-044 relatives à l'accréditation des filières et parcours des formations dans le système LMD dans l'attente de la mise en place de ses outils.

- e.** La tenue de la deuxième session ordinaire du conseil scientifique de l'AMAQ-ES le 14 décembre 2021 a étudié les points ci-après :

- La validation du guide d'autoévaluation ;

A l'issue de cette réunion, le conseil a validé le guide d'autoévaluation et a approuvé sa transmission au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (CNESRS) pour adoption. Ce qui été fait.

3- Accompagnement technique de l'AMAQ-ES des établissements d'enseignement supérieur

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités, l'AMAQ-ES a organisé sous le Haut Patronage de Son Excellence la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique Madame Amal SIDI MOHAMED CHEIKH ABDALLAHI, , des ateliers de sensibilisation et de partage sur le référentiel national des formations et le projet du guide

d'autoévaluation et de formation au profit des chefs des établissements de l'enseignement supérieur et des responsables des cellules internes d'assurance qualité (CIAQ).

Par conséquent, cette démarche technique a abouti à :

- La prise en main par les chefs des établissements et les CIAQ d'un référentiel National des formations des institutions d'enseignement supérieur publics et privés
- L'appropriation du guide d'autoévaluation ;
- L'initiation d'un projet de plan d'action pour les processus d'évaluation ;
- La formation des chefs des établissements et des responsables des CIAQ sur les différents outils d'évaluation et leurs rôles dans le processus.

Titre de l'évènement	Date
Organisation du premier atelier sous le thème : Partage du projet de guide d'autoévaluation des établissements d'enseignement supérieur	Le 16 Novembre 2021
Organisation d'un second atelier sous le thème : Sensibilisation des chefs d'établissements d'enseignement supérieurs et des responsables des Cellules Internes d'Assurance Qualité -	Le 21- 22 et 23 Décembre 2021

4- **Visites menées par l'AMAQ-ES aux institutions d'enseignement supérieur**

Pour consolider sa communication, et sa coopération avec les établissements d'enseignement supérieur publics et privés, y compris tous les intervenants dans le secteur de l'enseignement supérieur, l'AMAQ-ES a organisé plusieurs rencontres d'écoute et de sensibilisation sur les missions et attributions de l'AMAQ-ES auprès des acteurs concernés afin de mieux apprécier leur niveau d'appropriation des supports (référentiels, guides) mis à leur disposition d'une part et s'informer sur l'état d'avancement des activités des CIAQ d'autre part.

Organisées en présence des présidents et vice-présidents des universités, les doyens, y compris tous les responsables des institutions, ces rencontres ont permis de contribuer à l'approfondissement, la compréhension, et l'appropriation des pratiques d'assurance qualité.

Au-delà de son caractère didactique, cette démarche inclusive facilitera sans nul doute la mise en commun d'un calendrier de déroulement des premières missions d'auto-évaluations prévues au titre de l'année 2022.

Il est à préciser que seul le référentiel national d'évaluation des formations a été approuvé lors du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (CNESRS) en Janvier 2021 et que le guide d'autoévaluation est en attente d'adoption lors de la prochaine session du CNESRS.

5- Partenariat et Coopération

Dans le souci de tisser des liens de partenariat et de coopération avec les instances et agences similaires arabes et africaines spécialisées dans l'assurance qualité de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, et étant consciente de l'importance de son ouverture sur les agences à l'échelle régional et international, l'autorité est désormais membre du Réseau Arabe d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (ANQHE) et le Réseau Africain Francophone des Agences d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (RAFANAQ).

En plus d'accords de partenariat signés par l'AMAQ-ES avec l'ANAQ-Sup du Sénégal, l'AMAQ-Sup du Mali et l'ANAQ de Guinée. La signature de l'accord de partenariat avec l'ANEAQ du Maroc a été reportée ultérieurement en raison de la fermeture des frontières du Maroc due à la recrudescence de la pandémie Covid-19 à l'échelle internationale.

L'AMAQ-ES a également intensifié sa participation dans un ensemble d'évènements en plus d'échange de visites et d'expertises.

- **Le 09 au 11 novembre 2021** : Le directeur de l'AMAQ-ES a pris part aux travaux de l'atelier organisé par le Réseau Africain Francophone des Agences Nationales d'Assurance Qualité (RAFANAQ) et l'Agence Universitaire Francophone (AUF) pour la redynamisation des partenariats avec les agences nationales de l'assurance qualité.
- **Le 17 au 27 novembre 2021**: Le Directeur de l'AMAQ-ES, s'est rendu au Maroc dans le cadre des échanges de partenariat avec l'ANEAQ du Maroc et d'autres établissements d'enseignement supérieur pour promouvoir l'assurance qualité dans notre pays.
- **Du 27 au 29 décembre 2021**: le Directeur de l'AMAQ-ES a effectué une visite de travail pour la signature d'un accord de partenariat entre l'AMAQ_ES de Mauritanie et l'ANAQ de l Guinée (Conakry).

6- Activités programmées en perspectives pour 2022 :

Pour promouvoir la culture d'assurance qualité en Mauritanie, l'AMAQ-ES a adopté une

approche consultative et participative dans tout le processus d'accomplissement de ses missions, et ce à travers l'organisation d'ateliers, de rencontres, de réunions et des visites des établissements etc.

Aussi l'Autorité compte réaliser en 2022 plusieurs actions, notamment:

- Validation du guide d'autoévaluation par le CNESRS ;
 - Finalisation et validation du référentiel institutionnel ;
 - Formation des membres des CIAQ au niveau des EES ;
 - Autoévaluation pilote des EES ;
 - Elaboration d'un guide d'évaluation externe ;
 - Appel à candidature pour la sélection des experts externes ;
 - Mise en place d'une BDD d'experts externes ;
 - Formation des experts externes ;
 - Mise en route des évaluations pilotes externes ;
 - Elaboration du référentiel de la recherche ;
 - Projet d'élaboration d'outils numérique de dématérialisation de l'évaluation.
-
- Opérationnalisation de l'organigramme de l'Autorité ;
 - Recrutement des personnels / experts ;
 - Formation des personnels / experts ;
 - Planification des vagues d'évaluation;
 - Signature de l'Accord de Coopération avec ANEAQ Maroc ;
 - Missions de benchmarking et visite d'échanges avec les agences similaires.

Nouakchott le 12 mars 2022

Le Directeur

Dr Mohamed Lemine HALESS